

LECLERC TYROSSE

Tyrosse le 24/11/2009

LES SALARIÉ(E)S EXIGENT LE RESPECT DE LEURS DROITS !

Rappel des faits :

Mr Lesbarreres, PDG de la SUMATYR, a fait signer un avenant au contrat de travail pour les salariés à temps partiel afin de leur imposer une modulation des horaires sans négocier avec la CGT qui est pourtant la seule organisation syndicale présente au sein du magasin.

Cet avenant fige le temps de travail à 1664 heures par an. Cette durée est supérieure à l'horaire légal à savoir : 1600 heures par an soit 35H hebdomadaires et 7 heures au titre de la journée de solidarité.

En fait, Mr Lesbarreres a signé un avenant qui passe les personnes actuellement à temps partiel, à temps plein et aujourd'hui il refuse d'appliquer ses propres décisions.

Les salarié(e)s concerné(e)s demandent l'application dudit avenant avec effet rétroactif.

C'est la SUMATYR qui a provoqué cette situation et elle doit assumer ses responsabilités.

Afin d'engager les discussions, plusieurs salariés ont signé une lettre ayant pour objet :

- Application de l'avenant au contrat de travail sur le temps de travail.

Lors d'un débrayage vendredi 2 octobre 2009, puis d'une grève le 9 octobre, les salariés ont remis une lettre à Mr Lesbarreres afin d'exiger l'application des engagements pris, conformément au Code du Travail dont les termes viennent d'être rappelés à l'employeur par l'inspecteur du travail saisi par les Salariés.

Mr Lesbarreres tente encore de violer la loi en toute impunité.

Devant ce comportement inadmissible, la CGT appelle le personnel à la grève samedi 28 novembre 2009 de 10H à midi et vous invite à les soutenir devant les portes du magasin.

CGT LECLERC TYROSSE

Union Locale CGT - rue Cla de Lue - 40230 St Vincent de Tyrosse

Tel: 05 58 77 16 02 - e-m: ulcgt3@wanadoo.fr

Contact : Laurent BECUWE, délégué syndical, tel: 06 70 83 79 55

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE